



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2014

DELIBERATIONS

Sous la présidence de M. André FERRET, maire – 17 conseillers présents – 1 conseiller excusé, représenté.

Mme Josianne SUC est désignée secrétaire de séance.

1 – ASTREINTES HIVERNALES 2014/2015

Afin d'assurer le déneigement dans de bonnes conditions, un service d'astreintes est mis en place pour la période du vendredi 28 novembre 2014 au vendredi 06 mars 2015, avec possibilité de prolongation jusqu'au 20 mars 2015, si besoin. Les agents seront rémunérés suivant le tarif en vigueur, les heures supplémentaires en résultant seront soit récupérées en temps de repos, soit payées. Délibération approuvée à l'unanimité.

2- ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE DE VOIRIE

Il est envisagé le remplacement d'un véhicule affecté au déneigement, compte-tenu du mauvais état de celui-ci et des frais d'entretien qui en résultent. Proposition est faite d'acquérir un camion polyvalent, utilisable tout au long de l'année pour les différents travaux communaux (déneigement, espaces verts, transport de matériel...) Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour consulter les fournisseurs et demander des devis.

3 – AVENANTS SALLE MULTISPORTS

* Lot n°8 Plâtrerie-peinture : avenant n° 1 + 6.083,39 € HT

* Maitrise d'œuvre, cotraitant AVP : avenant n° 1 + 550,00 € HT

Avenants approuvés à l'unanimité

4 – CONVENTION D'ASSOCIATION CLASSES MATERNELLES ECOLE PRIVEE ST-JOSEPH

M. le Maire présente la demande faite par les responsables de l'ensemble scolaire privé St-Joseph d'inclure les classes maternelles dans le contrat d'association, au même titre que les classes primaires. Actuellement, la participation communale pour les classes maternelles est fixée sous couvert d'une convention d'association, elle était de 13.680 € pour l'année scolaire 2013/2014 (720 € x 19 élèves) ; il précise que les effectifs ont augmenté : 29 élèves à la rentrée 2014/2015. Après un large débat, le Conseil Municipal décide :

- de rester en convention d'association pour les classes maternelles (17 voix pour, 2 voix favorables au passage en contrat d'association),
- pour 2014/2015, de fixer à 400 € la dotation par élève de maternelle domicilié sur la commune, compte-tenu de la hausse des effectifs, la participation totale pour l'ensemble des classes maternelles et primaires étant majorée de 6 % par rapport à 2013/2014. (17 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).

5 - REGIME INDEMNITAIRE

Décision est prise, à l'unanimité, d'instituer une Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires aux agents titulaires et stagiaires ne relevant pas de l'IHTS, selon les textes réglementaires et ce, à compter du 01/01/2014.

6 – REPRISE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la rétrocession à la commune par le Syndicat des Eaux de l'Emblavez des parcelles A 1596, A 1598 et A 1599, site de l'ancienne station d'épuration et de mettre à disposition du Sictom de l'Emblavez les parcelles A 1598 et A 1599, pour la déchetterie.





M. le Maire est mandaté pour signer les conventions correspondantes. Le local, sis sur la parcelle A 1596 sera mis à disposition, en partie, de l'ACCA communale suivant les termes d'une convention passée avec cette association qui s'engage à effectuer les travaux, la commune fournissant les matériaux.

7 – RETROCESSION RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT DES EAUX DE L'EMBLAVEZ, SECTEUR LES SARRADES

Lors de l'aménagement du lotissement sis secteur les Sarrades, un PUP avait été signé avec les consorts Borelly-Mallet, propriétaires. Les travaux étant terminés et les factures acquittées (31.430,31 € avec une participation PUP de 25.251,85 €) le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la rétrocession au Syndicat des Eaux de l'Emblavez des réseaux précités et mandate M. Le Maire pour signer la convention correspondante.

8 – TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION TERRAIN MURU, GRANGE

Afin de permettre la viabilisation du terrain situé à Grange, propriété Muru, des travaux doivent être effectués par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire. La participation demandée à la commune pour la réalisation de cette extension est de 2.400 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'extension basse tension, décide de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, la commune participant au financement à hauteur de 2.400 €, somme qui lui sera remboursée par les propriétaires.

9 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT. Approuvée par 18 voix pour – 1 abstention

10 – CONGRES DES MAIRES 25, 26 et 27 NOVEMBRE 2015, A PARIS : REMBOURSEMENT DE FRAIS
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement aux trois élus qui y participeront.

11 – DROITS DE PLACE PRODUCTEURS BIO GERES PAR L'ASSOCIATION MEYGALIMENTERRE

Suite à la demande de l'association Meygalimenterre d'utiliser hebdomadairement l'auvent de l'Espace Socio-Culturel pour la distribution des commandes passées auprès des producteurs bio, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une suite favorable à sa demande, fixe les modalités financières et pratiques de cette mise à disposition (droits de place, règlements, conditions matérielles).

12 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

En vue de l'acquisition d'un véhicule de voirie :

Chapitre 23 – compte 2313-152, salle multisports - 40.000 €

Chapitre 21 – compte 21571, matériel roulant voirie + 40.000 €

Approuvée à l'unanimité.

13 – BIBLIOTHEQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'augmentation du temps de travail de l'agent du patrimoine de la bibliothèque, soit 13 h hebdomadaires au lieu de 12, et ce à compter du 01.01.2015.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Meygal pour la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux et du personnel de la bibliothèque municipale dans le cadre des activités des services de la Petite Enfance, crèche et relais assistante maternelle et mandate M. le Maire pour la signer.

